

Règlement US LIFFRE basket

Article 1 : PRESENCE DES JOUEURS

La présence du joueur est obligatoire à tous les matchs, y compris ceux à l'extérieur. Seules les blessures ou des raisons professionnelles, familiales et scolaires, ou raison exceptionnelle, après accord du coach, peuvent excuser une absence.

Article 2 : HORAIRES DES ENTRAÎNEMENTS

Les horaires définis en début d'année sportive peuvent être modifiés en fonction des disponibilités des différents entraîneurs et des disponibilités des installations sportives.

Article 3 : PRÉSENCE ET ENGAGEMENT DES ENTRAÎNEURS

Les parents doivent s'assurer de la présence de l'entraîneur avant de laisser leur(s) enfant(s) dans les salles de sport. Les entraîneurs s'engagent à respecter les horaires des entraînements et à prévenir les joueurs en cas d'absence.

Article 4 : TENUE DE SPORT

Chaque joueur doit être présent à l'heure du début effectif de l'horaire des entraînements en tenue de sport (chaussures propres réservées à la salle de sport)

Article 5 : ACCÈS AUX INSTALLATIONS SPORTIVES

L'accès aux gymnases ne peut se faire qu'en présence de l'adulte responsable. Chacun est responsable de la propreté et l'entretien des locaux. Interdiction de fumer à l'intérieur des complexes sportifs.

Article 6 : RESPECT DES AUTRES

A l'entraînement comme en match ou en tournoi chaque joueur(se) s'engage à respecter ses coéquipiers(ières), son entraîneur, son coach, ses adversaires, les dirigeants, les officiels et leurs décisions, les installations. Tout manquement à ces règles sera sanctionnable. En cas d'écart de comportement pouvant nuire à la cohésion du groupe, mais aussi à l'image du club, l'entraîneur peut prononcer une suspension d'une journée après avis des membres du bureau de l'US Liffre Basket. En cas de récidive, la sanction peut aller jusqu'à la suspension définitive.

Les fautes techniques répétées (dès la seconde faute technique de la saison) lorsqu'elles sont soumises à des pénalités financières ne seront pas prises en charge par le club, mais par le licencié fautif. En fonction de la situation financière du joueur, la contrepartie demandée pourra prendre une forme différente : WE d'arbitrage, encadrement d'entraînement de jeunes, ... => Voir annexe page 2 : L'échelle de sanction pour les fautes techniques.

Le joueur qui ne se sera pas acquitté de cet amendement sera suspendu de match(s) jusqu'au paiement. En cas de récidive, en matière de fautes techniques ou disqualifiantes, les membres du bureau peuvent prononcer, en plus des sanctions régionales ou départementales, une sanction interne.

Article 7 : ATTITUDE DES PARENTS

Les parents des joueurs et joueuses s'engagent à encourager les équipes du club dans un esprit sportif et de fair-play. Les encouragements sont là pour aider les joueurs sur le terrain.

Article 8 : EQUIPEMENT

Le club met à la disposition de chaque joueur un maillot, un short. Dans les catégories cadet et senior il sera demandé un chèque de caution de 50€. Tout équipement non restitué au plus tard le 15 juin fera l'objet de l'encaissement du chèque de caution.

Article 9 : PRÉSENCE AVANT LA RENCONTRE

Chaque joueur devra être présent en tenue de match au minimum une demi-heure avant l'horaire prévu (modifiable par le coach).

Article 10 : ARBITRAGE ET TABLE DE MARQUE PAR LES JOUEURS

La participation aux tenues de tables de marque et à l'arbitrage est indispensable au bon fonctionnement de la pratique sportive, celle-ci faisant aussi partie de l'apprentissage des règles de jeu.

Le planning d'arbitrage et de tenue de table est affiché sur le site web ainsi que sur le tableau extérieur au plus tard le mardi précédent le déroulement des matchs. En cas d'empêchement, le joueur désigné est chargé lui-même de se faire remplacer et de prévenir le responsable de salle.

Article 11 : MATCHS A L'EXTÉRIEUR

Les parents sont sollicités pour transporter les enfants lors des matchs à l'extérieur. Un planning doit être établi par le coach. Les conducteurs sont responsables des enfants qu'ils transportent et s'engagent à respecter le code de la route (ceintures de sécurité, nombre de passagers, limitation de vitesse, assurance pour transport d'enfants mineurs, etc ...).

Article 12 : RESPECT DES CHOIX DE L'ÉQUIPE TECHNIQUE

Les parents et les joueurs s'engagent à respecter les choix de l'équipe technique qui travaille en recherchant le meilleur niveau pour l'épanouissement des joueurs ainsi que la réussite du projet sportif du club

Par la signature d'une licence à l'US Liffre Basket, l'adhérent s'engage à respecter cette charte de l'Association

Annexe : L'échelle des sanctions pour les fautes techniques
(d'après les textes des instances fédérales).

L'échelle des sanctions présentées ci-dessous, concerne les fautes techniques attribuées pour un même joueur au cours d'une même saison.

- > 1^{ère} faute technique : aucune sanction.
- > 2^{ème} faute technique : 25 euros d'amende.
- > 3^{ème} faute technique : 50 euros d'amende + 1 match de suspension immédiat.
- > 4^{ème} faute technique : 100 euros d'amende.
- > 5^{ème} faute technique : 200 euros d'amende + ouverture d'un dossier disciplinaire par la ligue de Bretagne.